



21 avril 2020



Sommaire



1-PLAN ANTICRISE 100 % FOAD

Partie 1 – Plan de soutien 100 % FOAD

POUR LES ACTIONS MISES EN PLACE À PARTIR DU DÉBUT DU
CONFINEMENT (16/03) ET JUSQU'AU 31 AOÛT

15 000 € PAR ENTREPRISE

Traitement dans les 72 h suivants la saisie sur « mes services en ligne »

1 – Les Principes

	Votre entreprise a moins de 50 salariés	Votre entreprise a 50 salariés ou plus	Procédure
Le salarié est en activité partielle	<p>100 % du coût pédagogique Payé directement au prestataire</p> <p>Pour les actions mises en place à partir du début du confinement (16/03) et jusqu'au 31 août</p> <p>15 000 € par entreprise</p>	<p>OPCOEP va déposer un dossier interentreprises FNE (fonds national de l'emploi)</p> <p>pour que les formations 100 % FOAD que vous souhaitez mettre en place bénéficient d'un financement à hauteur du coût pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les entreprises saisissent le dossier sur « mes services en ligne » ➤ Subrogation systématique ➤ Activité partielle du salarié tracée
Le salarié n'est pas en activité partielle	<p>100 % du coût pédagogique Payé directement au prestataire</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Forfait salaire de 12 €/h</p>	<p>Vous pouvez bénéficier des financements définis par votre branche professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les entreprises saisissent le dossier sur « mes services en ligne » ➤ Subrogation systématique

2 – Quel mode opératoire ?

- Les entreprises saisissent le dossier sur « mes services en ligne »
- Adaptation des portails et des SI pour
 - Aider à la saisie de la demande de prise en charge
 - Engager les dossiers correctement
- Subrogation systématique
- Activité partielle du salarié tracée
- Saisie des dossiers FNE adhérents 50 et plus dans Harmony (logiciel de gestion OPCO EP) – attention, les actions éligibles pourront être différentes d'une région à l'autre.

RQ : Repérer dans le stock demandes de financement reçues, des actions pouvant être rattachées à cette opération

3 – Certificat de réalisation



A établir sur papier-en-tête du dispensateur de formation

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) (prénom et nom)
représentant légal du dispensateur de formation (raison sociale du prestataire de formation
ou de l'employeur en cas de formation interne).....

atteste que :

Mme/M. (nom et prénom du bénéficiaire)
salarié(e) de l'entreprise (raison sociale)
a suivi l'action de formation (intitulé de la formation).....

Nature de l'action de formation :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du au (dates)

pour une durée totale de (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant
d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés).¹

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je
m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent
certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En
cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue
conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à :

Le :

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
(nom, prénom, qualité du signataire)

¹ Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le
temps estimé pour les réaliser.

4 – Outils en ligne : site OPCO EP

En bas de la front page du site public OPCO EP:

CLIQUEZ SUR : » COVID 19 VOTRE CATALOGUE DE FORMATION À DISTANCE... »
à titre indicatif, l'entreprise garde le choix de l'OF

La page s'ouvre

Puis en milieu de page cliquez sur

Consultez l'offre...

ET/OU

Guide d'achat de FOAD

Merci

